



**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes.....	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	8
1.6.2.	Production.....	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance.....	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	19
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service.....	21
4.4.	Amortissements.....	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** : Beaune-d'Allier, Bizeneuille, Blomard, Bézenet, Chamblet, Chappes, Chavenon, Chirat-l'Église, Colombier, Cosne-d'Allier, Deneuille-les-Mines, Doyet, Durdat-Larequille, Estivareilles, Haut-Bocage, Hyds, La Celle, La Petite-Marche, Lavault-Sainte-Anne, Louroux-de-Beaune, Louroux-de-Bouble, Malicorne, Marcillat-en-Combraille, Mazirat, Montmarault, Montvicq, Murat, Nassigny, Reugny, Saint-Angel, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Marcel-en-Murat, Saint-Priest-en-Murat, Sainte-Thérence, Sauvagny, Sazeret, Tortezaïs, Vaux, Venas, Verneix, Vernusse, Villebret, Villefranche-d'Allier
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 05/12/2013 Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 26 165 habitants au 31/12/2021 (26 055 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 17 748 abonnés au 31/12/2021 (17 592 au 31/12/2020).

Répartition des abonnés par commune en page suivante.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

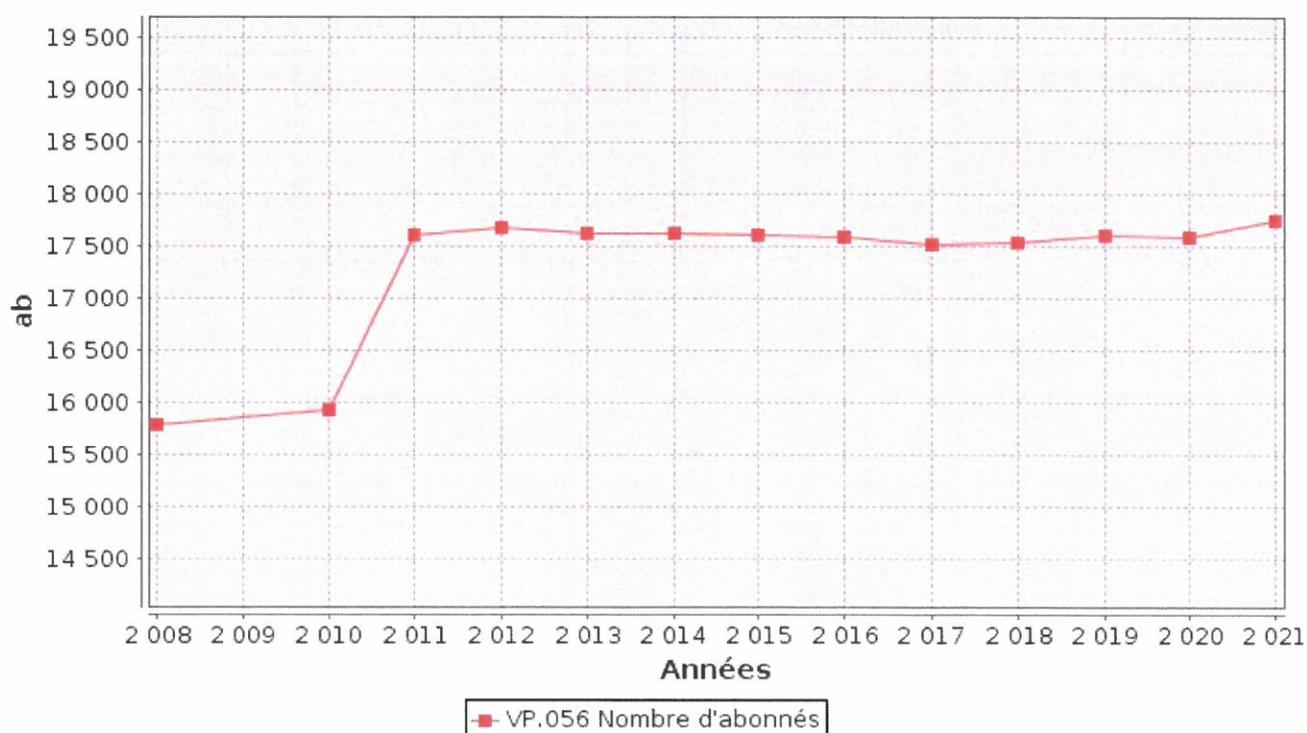
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Beaune-d'Allier	296	206	91	297	
Bézenet	624	596	30	626	
Bizeneuille	262	192	68	260	
Blomard	193	142	49	191	
(La) Celle	354	279	76	355	
Chamblet	595	553	52	605	
Chappes	192	141	47	188	
Chavenon	127	87	38	125	
Chirat-l'Église	150	95	54	149	
Colombier	247	216	34	250	
Cosne-d'Allier	1479	1463	61	1524	
Deneuille-les-Mines	271	219	52	271	
Doyet	794	708	92	800	
Durdac-Larequille	735	687	52	739	
Estivareilles	635	616	27	643	
Haut-Bocage	657	519	134	653	
Hyds	288	235	53	288	
Lavault-Sainte-Anne	605	589	32	621	
Louroux-de-Beaune	163	130	33	163	
Louroux-de-Bouble	299	275	21	296	
Malicorne	479	434	47	481	
Marcillat-en-Combraille	708	638	72	710	
Mazirat	251	206	45	251	
Montmarault	1085	1074	41	1115	
Montvicq	511	484	26	510	
Murat	242	194	48	242	
Nassigny	150	127	25	152	
(La) Petite-Marche	182	154	30	184	
Reugny	167	156	14	170	
Saint-Angel	391	346	50	396	
Saint-Bonnet-de-Four	227	162	65	227	
Saint-Fargeol	185	162	24	186	

Saint-Genest	236	193	43	236	
Saint-Marcel-en-Marcillat	133	126	13	139	
Saint-Marcel-en-Murat	112	80	32	112	
Saint-Priest-en-Murat	229	153	74	227	
Sainte-Thérence	152	123	32	155	
Sauvagny	83	51	33	84	
Sazeret	133	110	23	133	
Tortezais	158	131	25	156	
Vaux	595	571	29	600	
Venas	184	153	33	186	
Verneix	409	330	82	412	
Vernusse	134	104	30	134	
Villebret	666	649	27	676	
Villefranche-d'Allier	824	756	74	830	
Total	17 592	15615	2133	17 748	0,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,32 abonnés/km au 31/12/2021 (12,22 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,47 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,48 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 112,26 m³/abonné au 31/12/2021. (127,19 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 915 172 m³ pour l'exercice 2021 (899 001 pour l'exercice 2020).

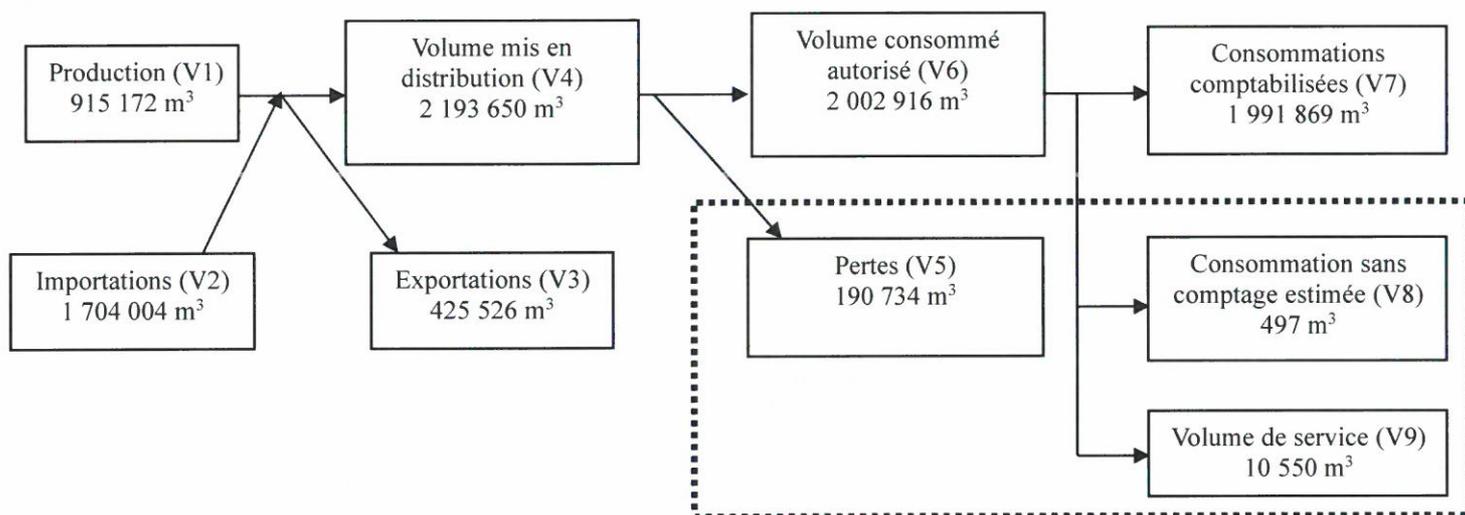
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
La Mitte Puits n°1 à 22	Nappes alluviales du Cher		899 001	915 172	+1.8 %
Total			899 001	915 172	+1.8 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021





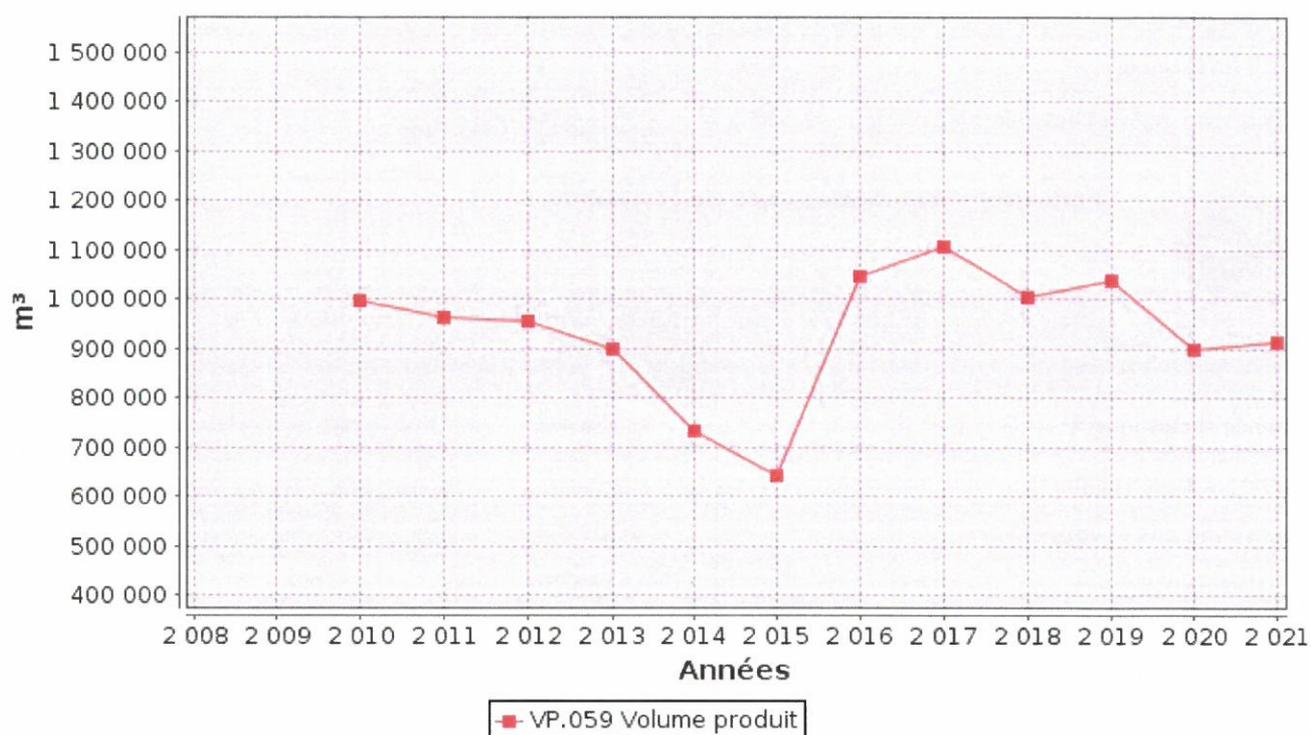
1.6.2. Production

Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Mitte	Traitement physico-chimique et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
La Mitte - Puits n° 1 à 22	899 001	915 172	1,8%	80
Total du volume produit (V1)	899 001	915 172	1,8%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



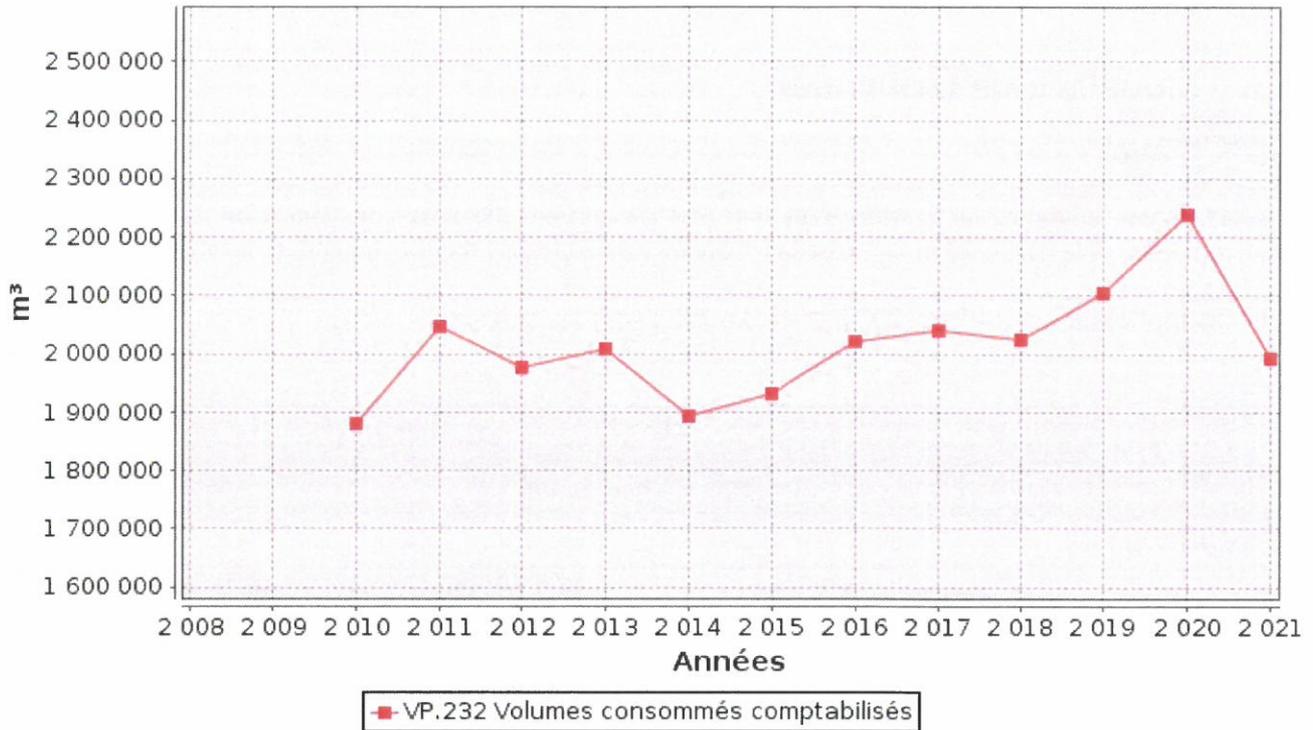
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SMEA-Commission locale de Prat	1 070 147	947 080		
SIVOM Nord Allier	123 141	125 927		
SIVOM Rive Gauche du Cher	55 585	54 973		
SIVOM Sioule et Morge	492	1 298		
SIVOM Sioule et Bouble	52 065	83 363		
SIVOM Rive Gauche Allier via SMEA	392 521	352 114		
SIVOM Sioule et Bouble via SMEA	137 218	128 525		
SIVOM Nord Rive Droite du Cher	6 843	10 309		
SIAEP La Roseille	370	415		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 838 382	1 704 004	-7,3%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 586 443	1 681 668	6%
Abonnés non domestiques	651 031	310 201	-52,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 237 474	1 991 869	-11%
Ville de Commentry	340 553	338 086	
Ville de Nérès les Bains	11 099	2 322	
SMEA Nord Rive Droite du Cher	0	206	
Ville de Nérès les Bains via SMEA	7 332	2 479	
Montluçon Communauté pour le secteur Arpheuilles-Ronnet-Terjat	95 704	78 127	
SIVOM Rive Gauche du Cher	4 662	4 306	
Total vendu à d'autres services (V3)	459 330	425 526	-7,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 086	497	-76,2%
Volume de service (V9)	9 636	10 550	9,5%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 249 196	2 002 916	-10,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 440 kilomètres au 31/12/2021 (1 440 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	97,40 €	97,40 €
	Abonnement DN 32-50 mm	235,24€	235,24€
	Abonnement DN 60-100 mm	358,84€	358,84€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³	2,105 €/m ³	2,105 €/m ³
	Prix au m ³ de 6 001 à 50 000 m ³	1,974 €/m ³	2 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 50 000 m ³	1,536 €/m ³	1,649 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,016 €/m ³	0,018 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	SMEA	0,13 €/m ³	0,15 €/m ³

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

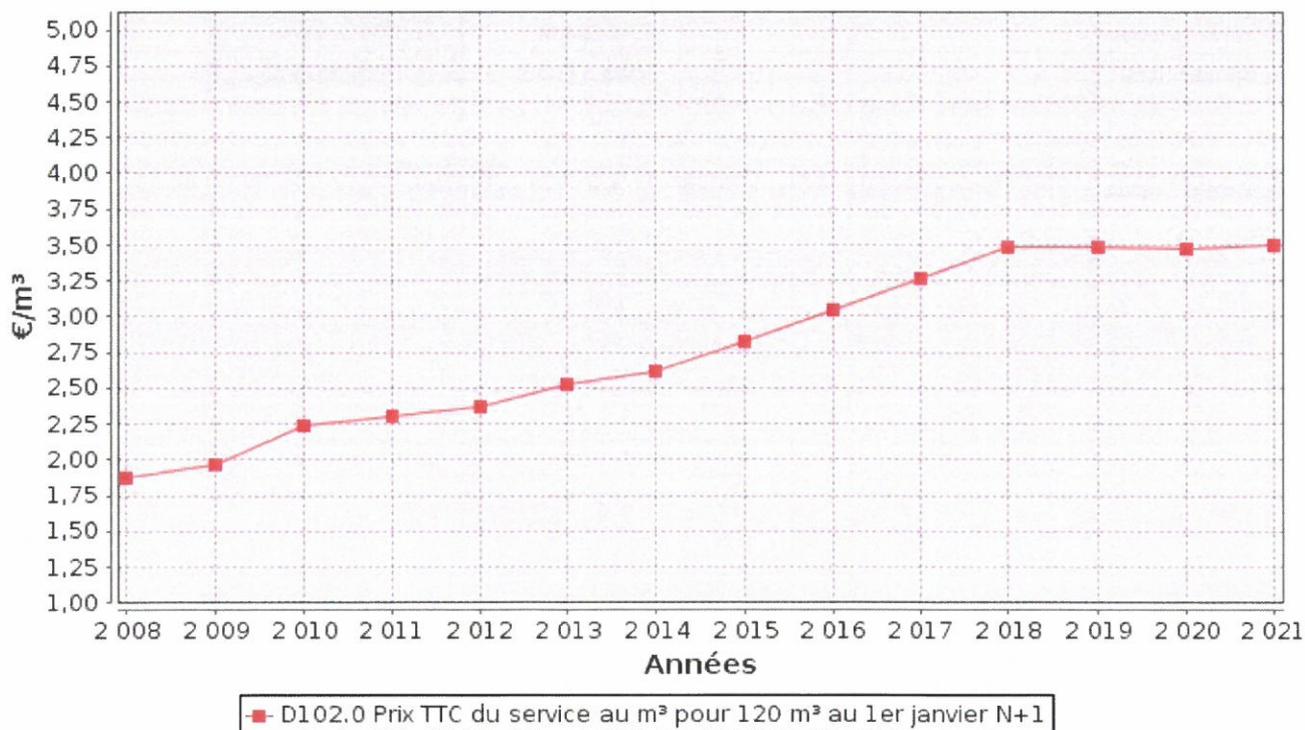
- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
Délibération du [07/12/2021](#) effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	97,40	97,40	0%
Part proportionnelle	252,60	252,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	350,00	350,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	1,92	2,16	12,5%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
SMEA	15,60	18,00	15,4%
TVA	21,73	21,88	0,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	66,85	69,64	4,2%
Total	416,85	419,64	0,7%
Prix TTC au m³	3,47	3,50	0,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **1 991 869 m³/an** (2 237 474 m³/an en 2020).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	6 933 372,90	6 384 636,76	
<i>dont abonnements</i>	1 734 722,61	1 731 619,40	
Recette de vente d'eau en gros	315 626,60	414 440,35	
Total recettes de vente d'eau	7 248 998,50	6 799 077,11	
Recettes liées aux travaux	81 556,12	119 369,29	
Contribution des budgets annexes	230 525,78	236 005,49	
Locations diverses	22 442,55	20 034,92	
Total autres recettes	334 524,45	375 409,70	
Total des recettes	7 583 523,35	7 174 486,81	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **6 799 077 €** (7 248 999 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	85	1	84	0
Paramètres physico-chimiques	92	0	85	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	98,8%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont

comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

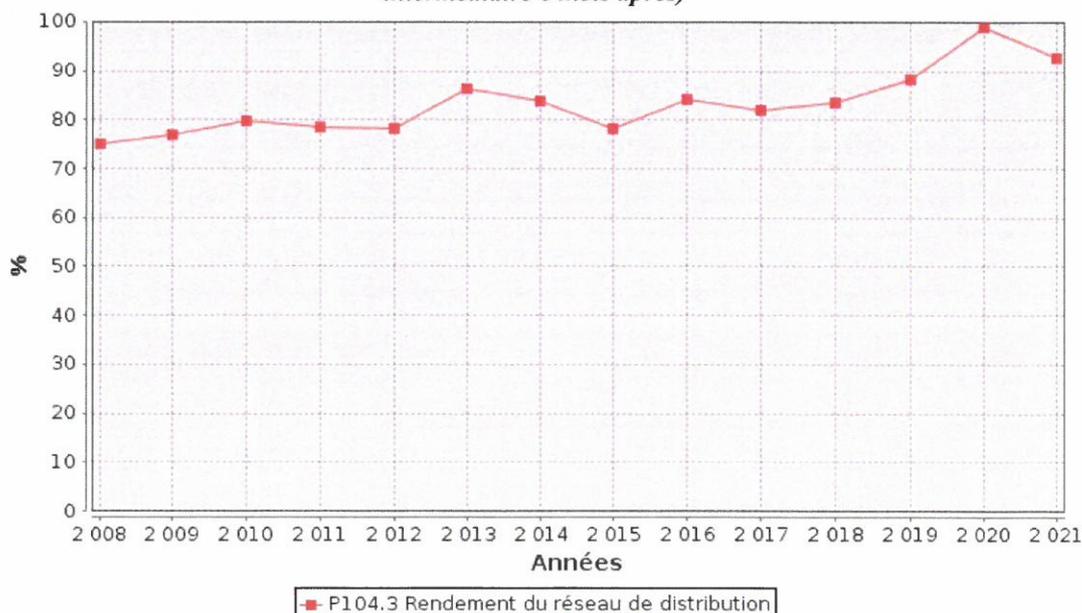
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	98,9 %	92,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,15	4,62
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	98,2 %	90,8 %

Commentaire concernant le rendement du réseau : le taux de rendement 2021 a diminué à cause de la mise en place d'une 2^e relève réalisée par les agents, en lieu et place de l'autorelevé facultatif transmis par les abonnés.

De ce fait, certains abonnés ont été facturés en 2020 d'un an et demi de consommation (relève habituelle + relève intermédiaire 6 mois après)



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,4 m³/j/km (0,1 en 2020).

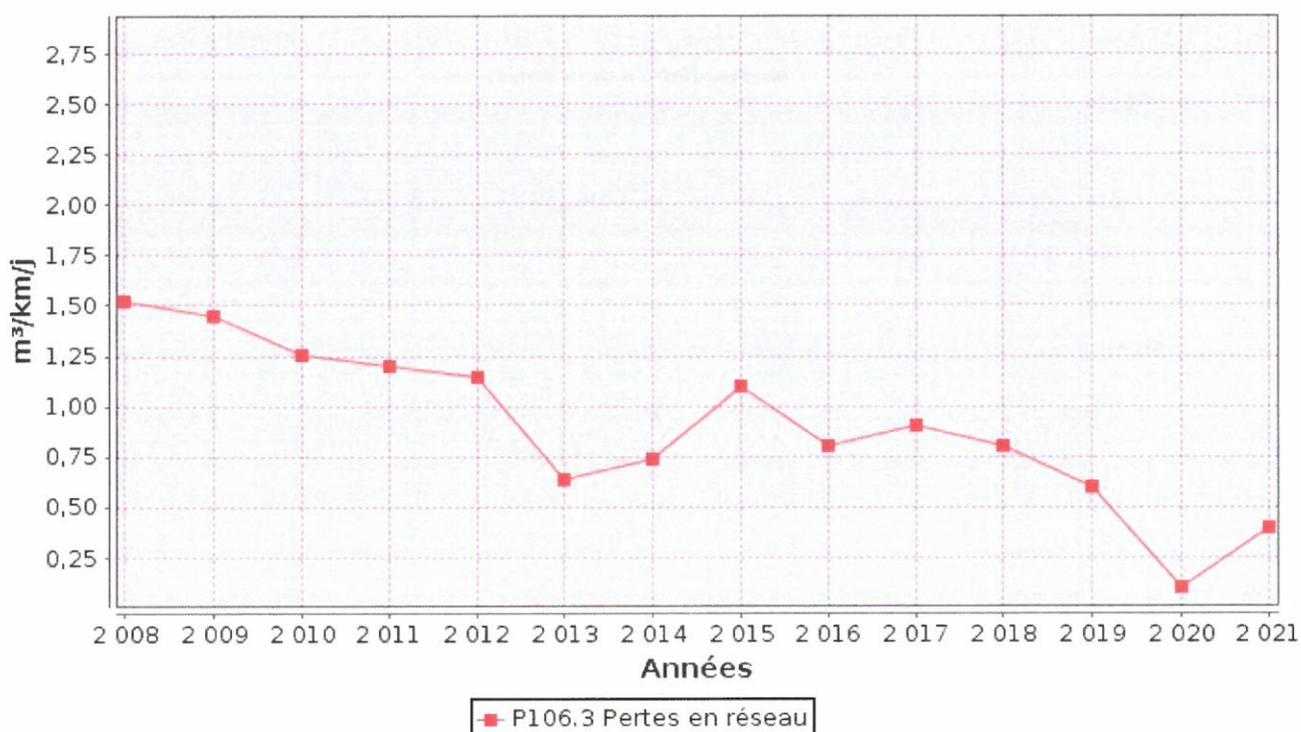
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m³/j/km (0,1 en 2020).





3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	18,5	13,2	18,2	18,08	21,12

Au cours des 5 dernières années, 89,1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,24% (1,09 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

Commentaire : il existe un seul compteur général sur la bêche de récupération de l'eau brute prélevée par l'ensemble des puits.

Pas de détail par puits.

3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



	Exercice 2020	Exercice 2021
Nb interruptions non-programmées	23	21
Nombre d'abonnés	17 592	17 748
Taux d'occurrence	1,31 ‰	1,18 ‰

Il s'agit du nombre de coupures imprévues pour 1000 abonnés.

3.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours total de la dette	5 967 610,45 €	6 524 224,46 €
Epargne brute annuelle *	4 234 984,54 €	3 635 365,67 €
Extinction de la dette	1,4	1,8

* L'épargne brute annuelle correspond à la différence sur l'exercice entre les recettes réelles et les dépenses réelles.

L'extinction de la dette est donc de **1,7 ans**.

3.7 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant mis en recouvrement	7 287 584,85 €	7 826 806,87 €
Montant impayé	191 648,75 €	193 473,93
Taux d'impayés	2,63 %	2,47 %

Le taux d'impayés correspond au pourcentage d'impayés au 31/12/2020 concernant les factures mises en recouvrement en 2019 (hors travaux).

Les montants concernent les redevances d'eau et d'assainissement puisqu'elles sont émises sur la même facture.

3.8 Taux de réclamations (P155.1)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nb interruptions non-programmées	25	25
Nombre d'abonnés	17 592	17 748
Taux d'occurrence	1,42 ‰	1,40 ‰

Il s'agit du nombre de réclamations écrites (hors les demandes de dégrèvement) pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 057 788	4 530 000
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 967 610,45	6 524 224,46
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	448 080,71
	en intérêts	129 467,03

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 1 023 971€ (985 912,22€ en 2020).

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme 2020 complémentaire	2021	1 630 000
Programme 2021	2021-2022	2 700 000
Accord-cadre 2021-2024	2021-	200 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

22 386 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0112 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 055	26 165
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,47	3,5
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,8%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	98,9%	92,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,1	0,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,1	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,09%	1,24%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0112

ANNEXES

Service de l'eau potable

Exercice 2021

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 15/09/22

Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Type de collectivité : Syndicat Mixte

Nom du service : eau potable

Missions du service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie simple

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : _____

Existence d'une CCSP.L. : Oui Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Unité	Exercice 2021-1		Exercice 2021			
			Valeur du service	Moyenne dans la classe 120 000 - 50 0001 habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe 120 000 - 50 0001 habitants	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	26 055	8 341 759 (281)	61 241 296 (6230 - 58%)	26 165	1 587 257 (54)	9 101 658 (2025 - 19%)
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	3,47	2,22 (279)	2,13 (6187 - 58%)	3,5	2,31 (54)	2,23 (2017 - 19%)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Jour ouvrable	2	(sans objet)	(sans objet)	2	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	98,8	98,8 (272)	98,3 (6216 - 56%)	100	99,4 (53)	97,5 (2020 - 19%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	98,4 (269)	97,3 (6202 - 56%)	100	95,7 (53)	95,3 (2013 - 19%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	120	102 (271)	104 (6154 - 56%)	120	101 (54)	100 (2015 - 19%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	98,9	79,3 (274)	80,5 (6038 - 55%)	92,7	81 (54)	80,6 (1894 - 18%)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	0,1	3,7 (274)	4,7 (6014 - 55%)	0,4	2,7 (54)	2,3 (1896 - 18%)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	0,1	3,3 (275)	4,2 (6027 - 55%)	0,4	2,4 (54)	2,1 (1897 - 18%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,09	0,71 (250)	0,65 (5247 - 48%)	1,24	0,7 (49)	0,99 (1649 - 15%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	77,3 (259)	76 (5830 - 53%)	80	79,6 (51)	77,1 (1879 - 17%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0	0,2579 (263)	0,042 (5684 - 53%)	0,0112	0,0039 (52)	0,0074 (1932 - 19%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	1,31	3,15 (256)	2,64 (4939 - 51%)	1,18	3,58 (49)	2,95 (1770 - 18%)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	97,9 (257)	98,6 (4933 - 51%)	100	98,8 (51)	97,9 (1614 - 17%)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	1,4	3,6 (178)	2,8 (3030 - 30%)	1,8	3,8 (42)	2,7 (1133 - 11%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	2,63	3,81 (177)	2,93 (4052 - 40%)	2,47	3,14 (38)	2,89 (1579 - 16%)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	1,42	4,96 (244)	4,69 (4958 - 52%)	1,41	4,15 (49)	6,2 (1638 - 17%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

• si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les

deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2021). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2021, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif

UGE : 0029 SIVOM REGION MINIERE

Dest : SIVOM REGION MINIERE

Adr : 1, Route de MONTLUCON

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

03170 DOYET

2021**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)**

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000083	LA MITTE - PUIITS N° 1	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000092	LA MITTE - PUIITS N° 10	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000093	LA MITTE - PUIITS N° 11	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000094	LA MITTE - PUIITS N° 12	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000095	LA MITTE - PUIITS N° 13	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000096	LA MITTE - PUIITS N° 14	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000097	LA MITTE - PUIITS N° 15	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000098	LA MITTE - PUIITS N° 16	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000099	LA MITTE - PUIITS N° 17	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000100	LA MITTE - PUIITS N° 18	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000101	LA MITTE - PUIITS N° 19	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000084	LA MITTE - PUIITS N° 2	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000102	LA MITTE - PUIITS N° 20	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000103	LA MITTE - PUIITS N° 21	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000104	LA MITTE - PUIITS N° 22	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000085	LA MITTE - PUIITS N° 3	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000086	LA MITTE - PUIITS N° 4	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000087	LA MITTE - PUIITS N° 5	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000088	LA MITTE - PUIITS N° 6	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000089	LA MITTE - PUIITS N° 7	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000090	LA MITTE - PUIITS N° 8	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000091	LA MITTE - PUIITS N° 9	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
Indice consolidé /UGE										80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000264	LA MITTE	TTP	1500	5		5	
003000926	LE PRAVET - RESERVOIR	TTP	1000	5		5	
003000365	RESEAU HAUT-CHER	UDI	1827	9		10	
003000374	RESEAU LA MITTE	UDI	6969	15		15	
003000375	RESEAU PRAT - REGION MINIERE	UDI	8021	16		16	
003000376	RESEAU S.M.E.A. - REG. MINIERE	UDI	4944	13		13	
003000379	RESEAU SIOULE - REG. MINIERE	UDI	347	3		3	
003000482	RESEAU R.G. CHER - REG. MINIERE	UDI	572	6		6	
003000483	RESEAU N.ALLIER - REG. MINIERE	UDI	2533	10		10	
003000639	ANT.R.DROITE CHER - R. MINIERE	UDI	65	2		2	
Total				84		85	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m³/j pour les CAP/MCA/TTP

NOM ET TYPE D'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE						
	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Nbre ANALYSES NON CONF.	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	TENEUR MOYENNE CHLORITES (en mg/l)
	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes					
LA MITTE	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	1	20%	< 2,00	14,40	-
RESEAU LA MITTE	15	0	0%	0	0%	17	0	0%	0	0%	-	-	-
RESEAU PRAT	16	0	0%	0	0%	16	0	0%	0	0%	< 2,00 *	7,60 *	-
RESEAU HAUT-CHER	9	0	0%	0	0%	10	0	0%	0	0%	< 2,00 *	7,60 *	-
RESERVOIR LE PRAVET (STATION)	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	2	40%	4,50	17,60	-
RESEAU S.M.E.A.	13	0	0%	0	0%	13	0	0%	0	0%	-	13,60	-
RESEAU NORD-ALLIER	10	0	0%	1	10%	10	0	0%	0	0%	< 2,00 *	15,20 *	-
RESEAU RIVE GAUCHE DU CHER	6	0	0%	1	17%	6	0	0%	0	0%	< 2,00 *	5,30 *	arrêt du traitement au bioxyde en décembre 2020
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	3	0	0%	0	0%	3	0	0%	0	0%	8,00 *	9,50 *	-
ANTENNE RIVE DROITE DU CHER	2	0	0%	0	0%	2	0	0%	0	0%	3,50 *	3,50 *	-

* : valeur mesurée au départ de la station alimentant ce réseau.

(1) : moyenne obtenue en 2020 sur tous les réseaux alimentés par la station de St-Victor

REMARQUES:

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R= Nbre analyses non conformes x 100
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables



www.sivom-regionminiere.com

1 route de Montluçon
03170 DOYET
Tél : 04.70.07.7052
E-mail : secretariat@sivom-regionminiere.com
Siret : 240 300 749 000 19
TVA Intracommunautaire : FR05 240 300 749

Horaires d'ouverture du SIVOM :

du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

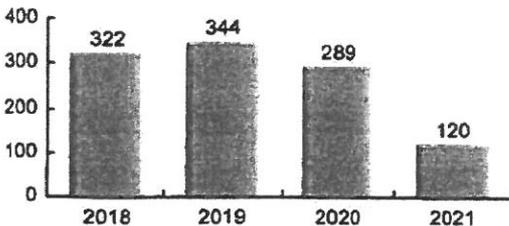
Tarifs applicables au 1er Janvier 2021 :

Maintien des tarifs 2020.
- le prix de l'eau sera de 2.105 € HT/m3, hors redevances autres organismes
- le prix de l'abonnement d'eau sera de 97.40€ HT/an

SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ, OPTEZ POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET :
plus de détails au verso de votre facture.

Réalisez vos démarches en ligne sur www.sivom-regionminiere.com

Historique de consommation



Référence à appeler : N° du contrat : AS_030_003170
Occupant :

Adresse du lieu desservi



Exemple de facture au 01/01/2021

Facture réelle du 03/05/2021
Référence TIPI : 2021-EA-00-

Eau

Consommation du 01/10/2020 au 17/03/2021
Abonnement du 1er mai 2021 au 31 Octobre 2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		120 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :		0,00262 €
Total de la facture		365,50

	Montants
Abonnement	51,38
Consommation	266,51
Organismes publics	47,61

Montant total à payer avant le 31/05/2021 365,50 €

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/lpaiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour établir, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE



Joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA003030021000000000001325821
ICS : FR57ZZZ492229
Référence : 4 IB 21 000000000013258 C 105 49 Montant : 365,50 €
Créancier : SIVOM REGION MINIERE - TIP

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

021010500217

941133000175 1203000000000132580030304995706

36550

###

Facture réelle du 03/05/2021 Référence TIP1 : 2021-EA-00

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		20	17/03/2021	4002			4122	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Abonnement eau potable			6 mois	48,70000	48,70	2,68 (5,50%)	51,38	
Eau potable	1 à 120	120 m3		2,10500	252,61	13,90 (5,50%)	266,61	
Organismes publics								
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau)	1 à 120	120 m3		0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12	
Redevance prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)		120 m3		0,01600	1,92	0,11 (5,50%)	2,03	
Redevance SMEA	1 à 120	120 m3		0,13000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46	
Total de votre facture					346,43	19,07	365,50	
Montant total à payer					346,43	19,07	365,50	

La synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée est consultable sur le site internet <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>. Il faudra sélectionner la rubrique « synthèse annuelle de la qualité de l'eau » puis « carte interactive ».

Modalités de paiement :

- **Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) :** datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des Finances Publiques dans la fenêtre.

- **Par chèque bancaire ou postal :** envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

- **Par internet :** en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr

Identifiant collectivité : 001248 - Référence TIP1 : 2021-EA-00-13258

- **Par virement bancaire :** BDF Montluçon - IBAN : FR33 3000 1005 67C0 3100 0000 021 - BIC : BDFEFRPPCCT

- **En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire,** muni du présent avis, au siège du SIVOM Région Minière ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales. Ordonnateur : Courtaud Guy - Président



www.sivom-regionminiere.com

1 route de Montluçon
03170 DOYET
Tél : 04.70.07.7052
E-mail : secretariat@sivom-regionminiere.com
Siret : 240 300 749 000 19
TVA Intracommunautaire : FR05 240 300 749

Référence à
rappeler :

N° du contrat :

AS_030_003170

Occupant :

Adresse du
lieu desservi



Exemple de facture au 01/01/2022

Horaires d'ouverture du SIVOM :

du lundi au vendredi : 9H00-12H00 et 13H30-16H30

Horaires du Trésor Public de Montluçon :

Du lundi au vendredi : 8H30-12H00

Tarifs applicables au 1er Janvier 2022 :

Maintien des tarifs 2021.

- le prix de l'eau sera de 2.105 € HT/m³, hors redevances autres organismes

- le prix de l'abonnement d'eau sera de 97.40€ HT/an

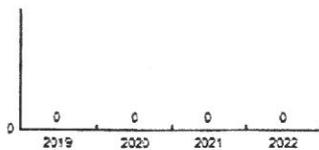
SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ, OPTEZ POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET :

plus de détails au verso de votre facture.

Réalisez vos démarches en ligne sur

www.sivom-regionminiere.com

Historique de consommation



Facture manuelle du 29/06/2022

Référence TIPI : 2022-EA-00-

Eau

Consommation du au

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

0 m³

Abonnement
Consommation
Organismes publics

Montants
51,38
266,49
50,39

Total de la facture

368,26

Montant total à payer à réception

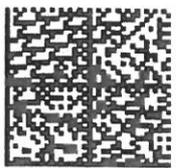
368,26 €

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE



Joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA003030021000000000010236822
ICS : FR57ZZZ492229

Référence : 4 IB 22 000000000102368 Q 105 82 Montant : 368,26 €

Créancier : SIVOM REGION MINIERE - TIP

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

021010500226 NOM Prénom

941133000175 95150000000001023680030304904706 36826

###

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
10000044	XX	15		0			0	0
Consommation totale relevée								0
Consommation facturée (m3)								0

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement eau potable		181 jours	48,70000	48,70	2,68 (5,50%)	51,38
Eau potable	1 à 6000	120 m3	2,10500	252,60	13,89 (5,50%)	266,49
Organismes publics						
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau)	1 à 999999	120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
Redevance prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)		120 m3	0,01800	2,16	0,12 (5,50%)	2,28
Redevance SMEA	1 à 999999	120 m3	0,15000	18,00	0,99 (5,50%)	18,99
Total de votre facture				349,06	19,20	368,26
Montant total à payer à réception				349,06	19,20	368,26

La synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée est consultable sur le site internet <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>. Il faudra sélectionner la rubrique « synthèse annuelle de la qualité de l'eau » puis « carte interactive ».

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : dater et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des Finances Publiques dans la fenêtre.

- Par chèque bancaire ou postal : envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

- Par Internet, en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr

Identifiant structure publique : 001248 - Référence TIPI : 2022-EA-00-102368

- Par virement bancaire : BDF Montluçon - IBAN : FR33 3000 1005 67C0 3100 0000 021 - BIC : BDFEFRPPCCT

- En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, au siège du SIVOM Région Minière ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).